

Parmi les types de territoires et communautés qui doivent faire face au phénomène des changements et de la variabilité climatiques, de plus en plus, notre attention est portée sur les risques majeurs qui touchent des communautés côtières. Les changements qui s'opèrent partout sur la planète constituent un élément non négligeable pour ces communautés qui subissent de plein fouet les intempéries comme par exemple les tsunamis, la montée des eaux et les érosions côtières. Ces phénomènes climatologiques deviennent récurrents et occasionnent des dégâts très importants sur leurs populations. Nous n'allons pas ici énumérer la liste des intempéries subies, leur dangerosité n'est plus à démontrer.

2C'est dans ce contexte que les objectifs de cet article sont de : 1) présenter les défis auxquels les communautés côtières doivent faire face pour rehausser leur niveau de *résilience*, concept qui émerge à peine en Europe, et leur *capacité* à s'adapter face aux intempéries climatiques afin de réduire leur vulnérabilité à long terme ; et 2) éviter la marginalisation de la problématique des changements et de la variabilité climatiques (CVC) par rapport aux autres enjeux auxquels doivent faire face ces communautés (p. ex. le maintien et le développement des emplois et des services à la population) et également trouver des solutions à un mode d'habitat plus à même de parer à ces changements climatiques.

3L'approche que nous privilégions est de mettre l'accent sur la nécessité d'intégrer la résilience (y compris la construction de la solidarité communautaire) de même que le rehaussement de la capacité d'adaptation aux intempéries climatiques dans un processus de réflexion sur la planification stratégique territoriale (et communautaire) à long terme, et donc de l'intégrer dans une démarche de réflexion et d'action dans un cadre holistique. C'est par cette approche que nous suggérons qu'il est possible d'éviter la marginalisation du phénomène des CVC. Nous constatons de plus en plus de mention dans les médias et des sites web de l'importance pour les municipalités côtières d'intégrer la résilience et l'adaptation à la hausse du niveau de la mer et aux intempéries climatiques (et les inondations majeures) et des raz de marée (p. ex. Climate Central of Princeton, New Jersey, 2013 ; Bundale, 2014 ; McLeod, 2014). Nous raisonnons que cette démarche peut représenter une avancée considérable vers des solutions pérennes et solides et donc la reconnaissance et la prise en compte du phénomène dans les politiques d'aménagement du territoire.

4La résilience communautaire (p. ex. Aubé et al., 2013) par rapport aux stress externes et internes à la communauté peut être comprise en analysant :

1. la dynamique des acteurs (acteurs collectifs et acteurs individuels ou les citoyens), une analyse qui nous force à comprendre que ce ne sont pas toutes les actions entreprises ou des inactions par les gouvernements locaux, régionaux et provinciaux qui sont toujours mises en place pour « le bien-être de la société » ;
2. le contexte plus large dans lequel la communauté se trouve, au niveau politique, culturel et économique ;
3. tous ces paramètres qui doivent être pris en compte pour optimiser les chances de « réussite » de toute action pour les communautés côtières afin de réduire leur vulnérabilité aux CVC et aux intempéries climatiques et améliorer leur résilience et leur capacité d'adaptation. Évidemment la résilience ne veut pas dire de rester dans un immobilisme !
4. brièvement de façon comparative des études de cas au Canada et en Europe en termes de résilience et de participation citoyenne. Nous verrons que ce qui se réalise au Canada diffère de ce que nous rencontrons en Europe occidentale (avec les exemples provenant principalement de la France et la Belgique).

5 Pour analyser la résilience d'un système - ici des communautés côtières -, nous retenons deux notions clé de sa définition soit sa capacité d'absorption et sa capacité de récupération, particulièrement face aux changements climatiques.

6 Surtout, la résilience communautaire face aux CVC demande d'abord la reconnaissance et la prise en compte du phénomène des CVC, la hausse du niveau des mers et des océans et les différentes intempéries dans le processus de planification stratégique holistique à long terme des communautés côtières. De plus, nous suggérons que le progrès dépend aussi en grande partie d'une solidarité communautaire, et celle-ci est aussi reliée à la taille et la composition des communautés concernées. Il est évident que les communautés côtières peuvent contenir différents segments de la population dans différentes zones qui peuvent être touchées de façon différentielle par les intempéries climatiques. Nous raisonnons que pour bâtir la résilience au niveau de la communauté, il est important que tous les segments d'intérêt légitime puissent être en mesure de contribuer aux efforts à fournir afin de parvenir à construire la résilience. De même que la capacité d'adaptation de la population et de leurs activités sont aussi essentielles pour construire cette résilience et en font partie. En cela, nous nous devons d'intégrer ces deux perspectives dans notre raisonnement. Néanmoins, il est clair que cette notion de « communauté côtière » ne peut être appliquée si facilement sur un territoire comme la France où l'on évoque plus les territoires, et les collectivités locales ou territoriales (Quénault, 2013). À l'instar du Canada, l'Europe tente depuis quelques années de s'attacher à mettre en avant ce concept de résilience mais elle butte encore sur l'intégration de la notion des changements climatiques et surtout l'adaptation à ces changements à long terme. Des recherches ont souligné cet aspect (Quenault et al. 2011 ; Quenault, 2013), considérant comme « tabou » l'adaptation au changement climatique. En France, bien que certaines collectivités se soient largement engagées à mettre en avant des politiques de prévention des risques de catastrophes d'origine climatique, pourtant, dans la majorité des cas, force est de constater que ces « origines » sont guère prises en considération et encore moins lorsqu'il s'agit de « s'adapter au changement climatique ». Ce qui en soi pose un réel problème aux populations qui se localisent à proximité des côtes par exemple et qui continuent à subir ces impacts négatifs par manque d'intégration de ce phénomène pourtant devenu primordial. Les exemples en France foisonnent, p. ex. la canicule de 2003, la tempête Xynthia, et les tempêtes de 2014 dans le sud-est, et malgré ces situations difficiles les populations directement touchées sont exacerbées et les solutions peinent à venir.

Les concepts et les outils de base

7 Il y a deux concepts et outils principaux nécessaires pour construire une résilience et une capacité d'adaptation plus grandes, et chacun est associé avec d'autres concepts et outils :

La planification stratégique pour et par la communauté

8 Ce type de planification à long terme est essentiel et il est de plus en plus intégré de façon pertinente au Canada dans la préparation des schémas d'aménagement territorial et des plans d'occupation des sols (les plans d'urbanisme) (p. ex. Bryant, 1991 ; 1994, 1995a, 1995b, 1999, 2009, 2010). Même au Canada, son appropriation et intégration réelle varient énormément entre les provinces et à l'intérieur de chacune. La planification stratégique du développement initialement dans les années 1970 et au début des années 1980 pour les municipalités et les régions (côtières ou non) était souvent entreprise par une approche « descendante » où des consultants préparaient ces plans après avoir échangé avec les élus et

des professionnels en aménagement et dans d'autres domaines. L'implication des populations de ces communautés était très rare initialement (p. ex. en Ontario et au Québec), ce qui voulait dire que la possibilité de bâtir une solidarité communautaire et un rehaussement de la capacité d'adaptation était très restreinte, dans la mesure où ces orientations nécessitaient avant tout l'implication des citoyens et l'ensemble des acteurs collectifs. Néanmoins, lentement la planification stratégique pour et par la communauté s'est progressivement imposée. Par exemple dans le cadre du projet Collectivités-Option (Community Crossroads) (Entrepreneurship Institute of Canada et Econotrends Ltd (Bryant), 1988) initié par la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des villes mono-industrielles, un projet fut lancé et des équipes de citoyens ont été formées par Bryant pour organiser et gérer un processus de participation des citoyens dans la planification stratégique du développement POUR et PAR les citoyens dans les villes mono-industrielles sélectionnées après que ces mêmes villes aient proposé leur participation (les exemples venaient du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique) ; et puis dans le cadre du programme de développement des collectivités (Community Futures) (deux projets, un géré par l'University of Guelph and Associates (Team Leader : D.J.A. Douglas), (1992, et dont Bryant fut un des trois membres qui ont élaboré les outils de planification stratégique impliquant les citoyens et un autre pour le même programme pour l'élaboration des outils de planification stratégique pour les regroupements de comtés dans le programme (Beaudoin (SICA) et Bryant (Stratec Communications Inc., 1992a, b). Cette approche de la planification stratégique a aussi été intégrée par différentes municipalités et régions individuellement vers la fin des années 1980. Néanmoins, le plus grand défi auquel la planification stratégique a dû faire face à l'époque était de faire reconnaître la contribution essentielle des citoyens dans ce processus bien que cette approche fut intégrée dans le programme de formation des agents de développement local provenant de tout le Canada de l'University of Waterloo durant la période où Christopher Bryant fut le directeur de ce programme (1986-1990). Malgré ce programme innovant peu de communautés ou territoires se sont appropriés rapidement cette approche à la planification stratégique. Au Québec, certaines consignes étaient fournies par le Ministère des Affaires Municipales aux MRC (Municipalités Régionales de Comtés) pour s'engager dans de tels processus avant d'entreprendre les premières révisions des Schémas d'aménagement ; ces consignes ont été alimentées par des rapports commandités par le Ministère de certains « experts » dans le domaine (p. ex. Bryant, 1991). Le progrès a été très lent au Québec comme ailleurs au Canada, bien que certaines communautés et territoires régionaux aient pu changer fondamentalement leur façon de planifier le développement de leur territoire en confiant la responsabilité principale aux citoyens (p. ex. le comté de Haliburton au milieu des années 1990 (Bryant, 1999 ; Comté d'Haliburton 2015).

9 Nous raisonnons que sans l'implication des citoyens dans ce processus de planification il est très difficile d'intégrer des orientations stratégiques (ou des axes de développement) qui touchent toute la communauté, comme celle de bâtir la résilience communautaire et la solidarité communautaire et de rehausser la capacité d'adaptation des acteurs locaux de tout type (acteurs collectifs, entreprises, citoyens).

10 Par contre, cette implication des citoyens dans de tels processus de planification holistique fait encore souvent défaut en Europe occidentale, où dans bien des cas tout est centralisé au niveau de l'État, qui mise sur la « prévention », à travers les Plans de Prévention des Risques, plus que sur l'implication réelle des citoyens. Toutefois, depuis 2012, en France, suite à la Loi de modernisation de la sécurité civile (n° 2004-811), le concept de résilience a été enfin mis en avant. Ainsi, le Commissariat général au développement durable (CGDD, 2012) a engagé une réflexion sur cette notion de « résilience », par le biais de l'Analyse intégrée de la

résilience des territoires (AIRT), mais on peut certes s'interroger sur le degré de participation des populations concernées par d'éventuels risques.

11 Il suffit pour bien comprendre cette situation de se pencher sur ce qui s'est passé à Lalonde des Maures (sud-est français), le 28/11/2014, où 17 morts sont dénombrés ainsi qu'un désastre agricole. Voici les termes employés par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) pour désigner la place du citoyen dans la gestion des risques : « éducation », « bonne culture du risque », « autonome », « retour d'expérience » (CGDD, 2013). « Les associations de résidents doivent informer et sensibiliser la population. Les citoyens doivent s'informer et se préparer aux catastrophes en suivant les consignes de sécurité données par la commune et la préfecture » (CGDD, 2013, p. 9). Le PCS, (Plan communal de sauvegarde) donne les mesures à suivre en cas d'inondation (p. ex. respecter les consignes des forces de l'ordre, gagner les hauteurs ...). « Les citoyens sont rendus acteurs de la gestion des risques, pour développer les capacités de réaction et d'initiative avec une importance accordée à l'innovation (IPCS) et la volonté de faire vivre cette vigilance (alertes, exercices...) en mobilisant différents outils disponibles (satellites, PCS, aménagement...) » (CGDD, 2013, p. 25). Nous ne pouvons que constater que le citoyen subit encore et toujours ces risques pourtant bien connus des autorités publiques ; d'autres exemples corroborent cette constatation.

12 Le citoyen français est tout au plus « consulté » via des enquêtes publiques, mais participent très peu dans la mise en place des Plans et Schémas d'aménagement du territoire. L'État se doit donc comme l'ont souligné certains chercheurs, de porter une réflexion plus soutenue dans ce sens (Bilek et al., 2010). Ces populations aussi bien dans le sud-est que sud-ouest mais aussi le nord, et la Corse, continuent à faire face à des défis qui loin d'être estompés ou pris en considération persistent. Notons qu'entre 2001 et 2010, 20 % des catastrophes naturelles ont été causées par des inondations en France et dans les DOM, ce qui est loin d'être négligeable (Boughriet, 2011) d'autant plus que 15000 personnes ont péri et 13 milliards de dégâts ont été engendrés.

13 En Belgique (Région flamande), la même configuration se retrouve, certaines populations côtières subissent des intempéries, d'autant plus que dans les schémas d'aménagement du territoire, aucun élément probant ne mentionne d'une part les effets reliés aux changements climatiques, d'autre part la place des populations, est reléguée au second plan. Il existe pourtant des recherches qui prennent en considération les changements climatiques et la variabilité de ces changements ; au sein de l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT) à l'Université Libre de Bruxelles, une équipe de chercheurs sous la direction d'Edwin Zaccai a d'ailleurs sorti récemment un ouvrage dans lequel ces problèmes sont exposés (Zaccai et al., 2014). Pourtant régulièrement ces populations côtières sont face à des intempéries dont les dégâts restent très conséquents. Comme en France, des travaux de prévention sont réalisés ; pour les autorités flamandes le risque « zéro » n'existe pas, et semble irréalisable, la politique flamande pour la protection de la société est basée sur des choix économiques (analyse de coûts et probabilité d'occurrence). De fait, la priorité est donnée aux zones urbaines et les régions agricoles sans habitation ne sont plus directement protégées !

14 Par ailleurs, il est important de reconnaître que tous les éléments importants pour renforcer la résilience et augmenter l'adaptation aux CVC d'une communauté ou d'un territoire ne peuvent être intégrés dans de tels schémas d'aménagement ou plans d'urbanisme (p. ex. l'amélioration de la communication entre les différents segments d'intérêt qui se trouvent

dans une communauté). Ce genre d'orientation stratégique est transversale (voir plus loin) et implique en général des actions qui n'ont pas une dimension géographique facile à identifier.

15 Avec le suivi constant associé à un tel processus de planification stratégique pour et par les citoyens, les communautés sont directement mises au cœur de ces changements. Une attention plus fine est donc posée sur les conséquences directes comme la perte de certaines activités économiques dans des communautés côtières (p. ex. le tourisme). Cette approche implique donc la mobilisation et la participation de tous les segments d'intérêts légitimes dans une communauté dans toutes les phases de ce processus de planification stratégique (c'est-à-dire, la construction d'une vision future ; l'identification des orientations stratégiques (dont potentiellement une concernant la résilience et la capacité d'adaptation ; l'identification des types d'actions possibles dans chaque orientation stratégique ; et le choix des actions ou initiatives à poursuivre). Cette participation est devenue de plus en plus importante au Canada depuis le début des années 1990 dans la planification stratégique des territoires et communautés et dans différents domaines spécifiques tel que l'environnement (Bryant, 1997 ; 1999 ; Bryant et Bruce, 2010 ; Bryant et al., 2004 ; Bryant et Desroches, 2008). En Europe occidentale, la participation citoyenne commence seulement à émerger, avec plus d'acuité en Belgique (partie wallonne) qu'en France, comme par exemple dans la gestion du risque des inondations, où les citoyens sont de plus en plus concertés et sollicités face aux nombreux échecs enregistrés par les pouvoirs locaux aussi bien en Wallonie, qu'en Région Bruxelles-Capitale. Le Plan Pluies a au moins eu le mérite d'uniformiser les attentes des populations, en Wallonie et adopté en Région Bruxelles-Capitale en 2008. Avec une remise en question de ces finalités, ce Plan s'améliore, et implique toujours davantage les populations.

16 Dans ces deux exemples de pays européens, la notion de résilience est à peine envisagée à la grande différence du Canada qui a déjà fait des progrès importants dans ce sens (p. ex. plusieurs communautés côtières en Gaspésie et au Nouveau Brunswick dans le cadre du projet ARUC, 2014). Mais malgré le progrès fait dans la planification stratégique du développement pour et par la communauté, force est de constater qu'il y a encore des améliorations à réaliser afin que la résilience et la capacité d'adaptation face aux CVC soient réellement appropriées et intégrées dans les processus de planification des communautés côtières.

17 Il est important de souligner pourquoi la résilience communautaire et la capacité d'adaptation peuvent être considérées comme étant des concepts ou outils stratégiques. La planification stratégique pour et par les citoyens nécessite dans un premier temps la construction d'une vision pour une communauté, une vision à atteindre de façon réaliste, disons, dans les prochains 10 ou 15 ans (figure 1). Cette vision est donc associée à des objectifs qui sont en général organisés par ce qu'on appelle des « orientations stratégiques ». Une orientation stratégique représente un des moyens pour atteindre la vision et peut être identifiée par rapport à des défis majeurs auxquels il faut répondre afin d'atteindre cette vision ou à des opportunités majeures qui peuvent aussi permettre à la communauté et ses citoyens de poursuivre l'ensemble de ses objectifs. Ces orientations stratégiques représentent donc une façon efficace de mobiliser les citoyens et les acteurs collectifs pertinents dans la mesure où il est plus facile d'identifier les segments d'intérêt légitime pour chaque orientation stratégique et donc de pouvoir communiquer avec et mobiliser les citoyens et acteurs collectifs concernés et de les impliquer. Ces citoyens et acteurs collectifs dans des orientations stratégiques telles que celles associées avec la résilience communautaire, la solidarité communautaire et le rehaussement de la capacité d'adaptation nécessite la pleine participation de ces citoyens et acteurs collectifs qui se doivent d'être directement concernés dans le choix des actions à prendre et même dans la gestion de ces actions... En général les discussions dans

le cadre d'une orientation stratégique donne lieu souvent à la mise en place d'un groupe de travail qui élabore des objectifs spécifiques, identifie les actions pertinentes et prioritaires et aussi la façon de suivre tout ce qui est en cours dans une orientation stratégique spécifique. Un outil important pour un tel groupe de travail pourrait être l'organisation de focus-groups afin de bénéficier des échanges entre des citoyens et des représentants d'acteurs collectifs et d'identifier des solutions et actions pertinentes. Évidemment, il est important également de s'assurer qu'il y a une communication efficace entre tous les groupes de travail (comme ceci a été fait dans le comté d'Haliburton, Ontario à l'initiative des groupes de travail (Bryant, 1999 ; Haliburton County, 2015) et la communauté en général (p. ex. par l'entremise de différentes formes de communication et ce qui est souvent le cas, l'organisation d'un forum annuel). Les exemples nombreux au Canada peuvent être une source d'inspiration pour l'Europe occidentale qui souffre de carences consultatives et participatives au niveau de sa population, en matière de résilience.

18En France très récemment certains chercheurs français (Merot et al., 2013, 2014) ont pointé du doigt les conséquences du changement climatique dans le Grand Ouest de la France Métropolitaine, à travers un projet bien spécifique : « Climaster ». Ce projet adapté à cette région n'est pas anodin. En effet, cette région particulièrement vulnérable est de façon régulière frappée par des intempéries qui, d'année en année ne cessent de s'intensifier. Il est à noter que ce territoire français est une région où l'agriculture occupe une place non négligeable. Ces chercheurs sont parvenus à analyser plusieurs indicateurs (l'occupation du sol, les jours agronomiquement disponibles, ...), afin d'en tirer des conclusions sur l'adaptation des communautés face aux changements et à la variabilité climatique. Ces chercheurs se sont également appuyés sur les résultats émis par le Groupe d'experts intergouvernemental et les travaux d'autres auteurs (Magnan, 2009). Les résultats soulignés sur les prévisions du climat à venir (GIEC), car c'est bien dans une perspective du futur que des pistes de solutions devraient être élaborées par les communautés côtières qui subissent davantage les intempéries que les populations qui se localisent à l'intérieur des terres.

19Reste que ces travaux sont très pertinents et peuvent avoir une portée réelle sur les communautés vivant à proximité des mers et océans. Il s'agit ici surtout des agriculteurs avec lesquels ils ont organisé des « focus-group », ce qui constitue une première dans cette région. Lors des réunions on leur a exposé d'une part les résultats de cette recherche face aux changements climatiques et les conséquences directes sur leur activité, d'autre part l'équipe de chercheurs a orienté la discussion vers des éventuelles « solutions ». Cet exemple fraîchement mis au-devant de la scène par ces chercheurs français ouvre des perspectives pour l'avenir des communautés côtières afin de renforcer leur résilience, en France comme dans les autres pays d'Europe. Surtout, bien que le concept de « résilience » ne soit pas directement évoqué, les communautés concernées sont impliquées par ces chercheurs afin de trouver une solution pérenne.

20Nous regarderons maintenant plus en détail trois aspects de ce processus de planification stratégique.

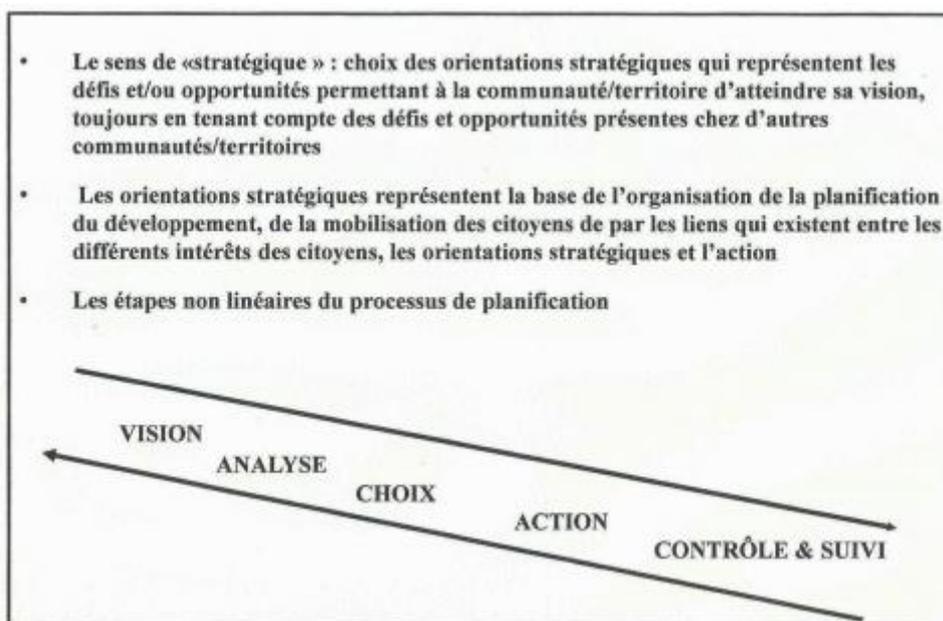
Les différentes étapes dans un processus de planification stratégique pour et par les citoyens

21Il est important de souligner que les « étapes » dans un processus de planification stratégique pour et par les citoyens ne sont pas linéaires. Ceci veut dire par exemple qu'une

catastrophe peut arriver soudainement (des inondations majeures) qui demande une intervention rapide et qui pourrait modifier l'importance relative attribuée à chaque orientation stratégique et action sur le long terme). Les étapes qui sont suivies pour toute la communauté dans le processus holistique sont également empruntées par chaque groupe de travail dans sa propre orientation stratégique (figure 1). Pour la communauté, ces étapes sont l'élaboration de la vision pour la communauté, l'analyse de la situation de la communauté (les forces et les faiblesses de la communauté), le choix des orientations stratégiques, une première identification des actions possibles et la mise en place d'un processus de suivi. Pour chaque orientation stratégique choisie (p. ex. dans un événement organisé pour la communauté impliquant la mobilisation et la participation d'autant de citoyens et d'acteurs collectifs que possible), une série d'étapes semblable est en général utilisée. Aussi l'identification des objectifs pour l'orientation stratégique (équivalent de la vision de la communauté), les grands thèmes à poursuivre (les grands choix), et les actions spécifiques avec l'identification des responsabilités (ceci peut être la responsabilité d'un groupe de citoyens). Les ressources nécessaires et un calendrier pour l'action se doivent d'être élaborés (Bryant et Doucet, 1999) ainsi que, bien évidemment, les processus de contrôle et de suivi des actions.

22 Rappelons que dans le domaine des catastrophes rien n'est prévisible et que tout peut arriver, surtout certains chercheurs ont mis en exergue depuis quelques années l'intensité des catastrophes climatiques et leur nature récurrente, ce qui souligne davantage l'importance de reconnaître cette récurrence et d'impliquer les différentes orientations stratégiques concernées (p. ex. la résilience, la réduction de la vulnérabilité, le rehaussement de la capacité d'adaptation ...) dans le contexte d'un processus de planification stratégique du développement holistique et à long terme. Cela veut aussi dire que la problématique des CVC et son traitement (p. ex. en construisant la résilience communautaire et le rehaussement de l'adaptation aux CVC) devraient être reconnus dans la vision de la communauté dans le contexte de la planification stratégique).

Figure 1. Étapes non linéaires dans la planification stratégique pour le développement communautaire par la communauté.



[Agrandir Original \(jpeg, 232k\)](#)

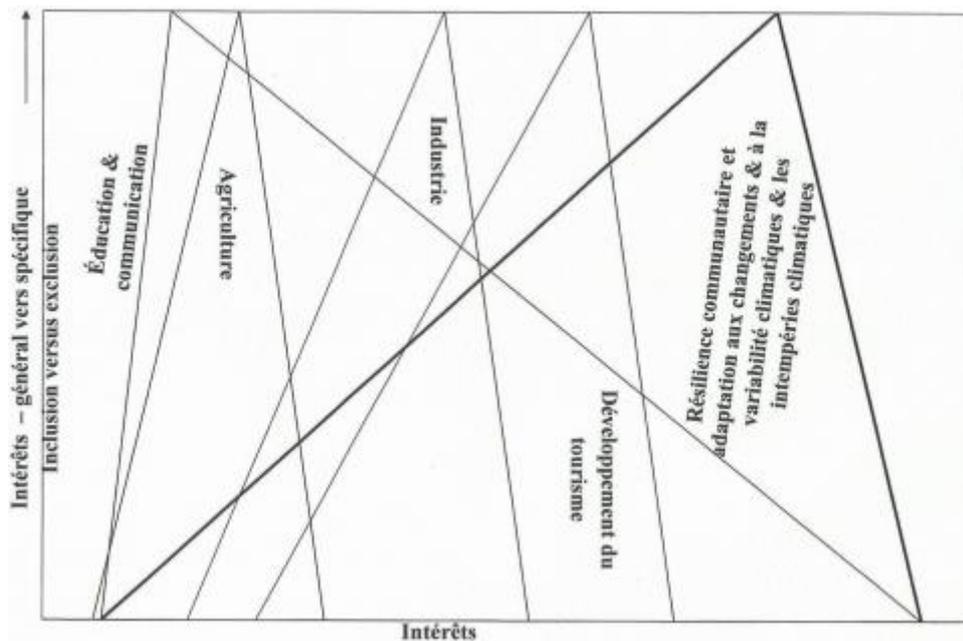
Source : Construction par les auteurs en se basant sur Bryant (1995a).

Les orientations stratégiques dans un plan de développement stratégique

23 Les orientations stratégiques représentent les choix les plus importants des sous-ensembles d'actions que la communauté (acteurs collectifs et citoyens) a fait afin d'atteindre la vision de la communauté d'ici 10 à 15 ans. Il y a plusieurs types d'orientations stratégiques généralement reconnus : sectorielle, thématique ou transversale (la figure 2 intègre les orientations stratégiques sectorielle et thématique), et puis géographique. La figure 2 indique le rapport entre les deux premiers types d'orientation stratégique et les intérêts légitimes dans une communauté. Une orientation stratégique sectorielle semble souvent être le type d'orientation le plus facile à organiser. Les intérêts sont d'abord associés avec la « production » des biens et services dans ce genre d'orientation. Par exemple, une orientation stratégique sur l'agriculture touche directement les agriculteurs et il est relativement facile à mobiliser des données statistiques pour ce secteur, comme pour d'autres secteurs. Mais comme indiqué sur la figure 2, il peut y avoir d'autres intérêts légitimes, p. ex. des acteurs collectifs et citoyens qui s'intéressent aux retombées environnementales de l'agriculture moderne y compris la pollution de l'eau ou encore ceux avec un intérêt pour la conservation de paysages patrimoniaux (Domon, 2009 ; Luginbuhl, 2012).

24 Il est aussi facile de comprendre une orientation stratégique géographique (p. ex. la zone côtière, les plaines d'inondation, les centres-villes, ...). Dans un premier temps il est relativement aisé d'identifier les acteurs collectifs et les citoyens ayant un grand intérêt pour telle ou telle orientation stratégique géographique, p. ex. les résidents, les propriétaires de chalets et les entrepreneurs (y compris les agriculteurs quand l'agriculture existe dans une telle zone) qui ont des activités dans la zone. Mais encore une fois, il y a toujours d'autres intérêts légitimes qui peuvent être impliqués (p. ex. les consommateurs pour les centres-villes, les environmentalistes pour une zone côtière, les touristes). Tous ces acteurs considèrent leurs propres intérêts qu'ils poursuivent et que nous nous devons de considérer dans l'élaboration d'un plan d'action pour chaque orientation stratégique.

Figure 2. Orientations stratégiques (OS) sectorielles et transversales



[Agrandir Original \(jpeg, 180k\)](#)

Source : Construction par les auteurs, en se basant sur Bryant (1995a, 1995b).

25 Enfin, une orientation stratégique thématique ou transversale est très intéressante par rapport à l'objectif principal de cet article, étant donné que c'est une orientation qui potentiellement touche ou concerne presque toutes, sinon toutes, les autres orientations stratégiques. Sur la figure 2, deux orientations stratégiques transversales potentielles sont identifiées : 1. Éducation et communication, une orientation qui touche tous les intérêts dans une communauté ; et 2. Résilience communautaire et adaptation aux changements et à la variabilité climatiques et aux intempéries climatiques (le titre exact d'une orientation stratégique est évidemment élaboré par les acteurs collectifs et citoyens locaux dans la mesure où ce sont eux qui sont à même de mieux appréhender la situation qu'ils vivent).

[Une orientation stratégique telle que bâtir la résilience communautaire et rehausser la capacité d'adaptation face aux CVC](#)

26 Évidemment, pour qu'une problématique comme la résilience communautaire et/ou l'adaptation aux intempéries climatiques soit intégrée pleinement dans la planification stratégique pour une communauté, une règle s'impose, que ce soit dans un processus qui démarre, ou un processus qui soit déjà bien établi, il est fondamental que cette problématique soit d'abord reconnue par les acteurs collectifs locaux et surtout les citoyens directement concernés. Cette reconnaissance de la problématique par la communauté côtière permettra une meilleure intégration et donc l'assurance que les actions identifiées qui visent l'adaptation et la résilience communautaire face aux intempéries climatiques ne soient pas marginalisées.

27 Bien évidemment, l'adaptation et la résilience communautaire peuvent être traitées simplement en tant qu'action ou série d'actions, p. ex. pour réduire la vulnérabilité sans l'intégrer dans une planification plus holistique d'une communauté. Par contre, dans ce cas, il y a toujours le danger que des actions soutenues et financées par des fonds publics soient

entreprises en grande partie par le fait que des acteurs collectifs locaux soient attirés par l'accès aux fonds publics et d'autre part qu'un gouvernement (agence, ministère) ressente le besoin de répondre aux attentes des citoyens dans une communauté même s'il doit composer avec des fonds restreints. Cette dernière situation peut conduire à des actions qui ne soient pas à la hauteur nécessaire pour réellement amoindrir la vulnérabilité, p. ex. de réduire l'exposition aux intempéries climatiques. Ce problème a été apparent dans le cas de certaines communautés côtières sur la côte est de l'Angleterre, où des intempéries climatiques et des raz de marée en 2013 et 2014 (p. ex. BBC, 2013 ; Daily Mail, 2014) ont créé des endommagements très importants ce qui a donné lieu au renforcement des infrastructures de protection. Malheureusement, dans bien des cas ce qui a été mis en place afin de parer aux intempéries a été quasiment détruit ou très endommagé à la suite d'une nouvelle intempérie. Ce cas de figure se retrouve un peu partout dans le monde, il s'agit de parer à une situation dans l'« urgence » qui ne tient bien évidemment pas compte de tous les paramètres à considérer sur le long terme. Il est à noter encore une fois que l'intégration de cette problématique dans un processus plus large et holistique par rapport à la planification (stratégique) du territoire augmente la probabilité que l'ensemble des enjeux et défis soient pris en considération de la façon la plus constructive possible.

28La manière dans laquelle une population et l'ensemble des acteurs collectifs locaux perçoivent le phénomène des CVC et des intempéries climatiques est importante pour déterminer si une réflexion sur la planification de toute la communauté et les actions à poursuivre est en effet raisonnable et réaliste. Si le phénomène n'est pas vu comme étant important ou n'est même pas vu comme réel, il sera donc difficile de proposer et de mettre à exécution des actions réalistes et efficaces. Ce raisonnement a même été mis en avant récemment par rapport aux gouvernements des états aux États-Unis. Par exemple, Leiserowitz et al. (2013) et Yale University et George Mason University (2014) ont souligné l'importance du traitement du phénomène des CVC et les intempéries climatiques, dans les médias et l'impact sur l'opinion publique mais aussi les politiciens. En résumé, il s'agit d'appréhender l'appui donné par les politiciens et les citoyens aux politiques et actions concernant les changements climatiques. Tout comme en France certains qualifiés de climatosceptiques (Allégre, 2010) remettent en cause les nombreuses conclusions apportées par le GIEC, ce qui n'est pas sans poser de problème dans l'élaboration de politiques communes par rapport aux CVC.

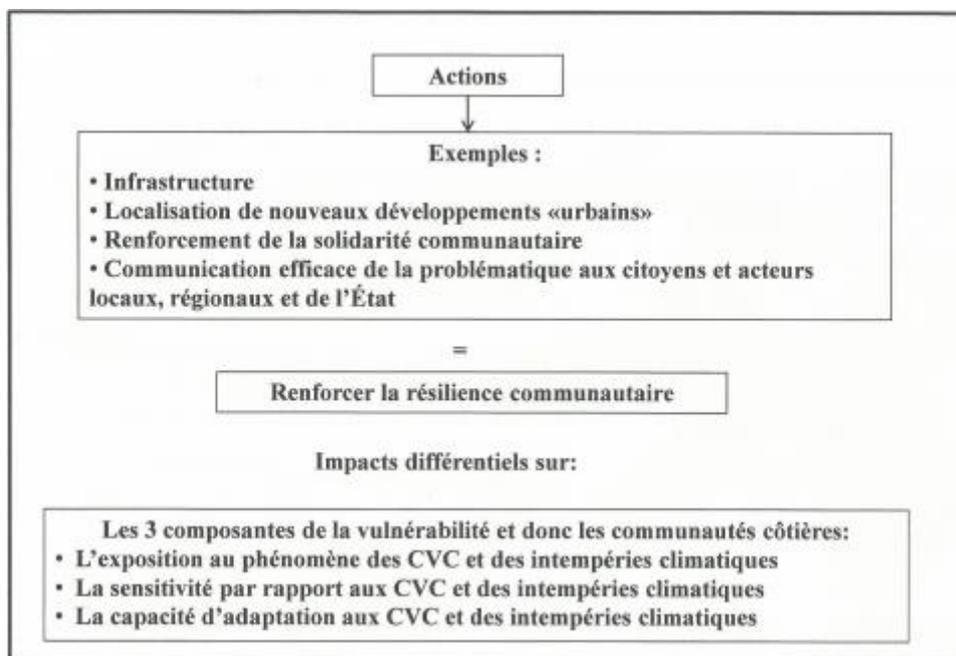
29Sur la figure 2, on note en particulier les liens entre une orientation transversale et les autres orientations stratégiques. Une orientation transversale telle que l'adaptation et l'exposition aux intempéries climatiques démontre clairement les liens avec toutes les autres orientations stratégiques, étant donné qu'elle touche quasiment la totalité des autres orientations. Quand bien même certains segments de la population qui ne se trouvent pas directement concernés par la zone côtière, p. ex. des agriculteurs en retrait de la zone côtière (mais toujours dans la même municipalité) la construction d'une solidarité communautaire est importante – ces mêmes segments de la population profitent tout de même de l'apport des revenus de la municipalité qui vit par exemple de l'activité touristique ou de la pêche. La transversalité implique ainsi une coopération entre les acteurs collectifs et citoyens directement concernés par la zone côtière et ceux qui sont à l'intérieur des terres, ce qui par voie de conséquence nécessite une gestion intégrée avec les autres orientations stratégiques choisies.

Reconnaître la vulnérabilité afin de la réduire

30 Les différentes actions possibles pour construire une meilleure résilience communautaire sont aussi associées avec l'objectif de réduire la vulnérabilité des communautés côtières. Trois composantes sont généralement associées avec la réduction de la vulnérabilité (Delusca, 2010) (figure 3) :

- L'exposition au phénomène des changements et de la variabilité climatiques et des intempéries climatiques ;
- La sensibilité par rapport aux changements et de la variabilité climatiques et des intempéries climatiques ;
- La capacité d'adaptation aux changements et de la variabilité climatiques et des intempéries climatiques.

Figure 3. Exemples d'actions dans le contexte d'orientation stratégique qui cible l'adaptation aux CVC et les intempéries climatiques en agissant sur les différentes composantes de la vulnérabilité.



[Agrandir Original \(jpeg, 217k\)](#)

Source. Construction par les auteurs.

31 Ce qui pose bien souvent problème dans un pays comme la France est le manque concret de prise en compte des changements climatiques ; les acteurs collectifs et les citoyens impliqués raisonnent souvent à court terme. La réduction des risques de catastrophe d'origine climatique n'a pas été le point d'entrée privilégié pour s'engager dans des stratégies d'adaptation planifiée des systèmes urbains au changement climatique (Smith et al., 2010 ; Penney et Wieditz, 2007). Comme le souligne Quenault (2013), « l'adaptation au changement climatique reste le parent pauvre des politiques climat » en France. En Belgique, ce paramètre commence à être introduit.

32 Nous ne pouvons qu'être étonnés, au regard des Directives prises au sein de l'Union européenne, sur les CVC- dans les textes beaucoup de choses se mettent en place mais sur le terrain il y a peu ou pas d'actions.

33 Sur la figure 3 quelques exemples d'actions sont identifiés :

34 Infrastructure : Ceci comprend entre autres le renforcement de digues et d'autres infrastructures de protection contre les intempéries climatiques, et les raz de marée. Pour que ces infrastructures soient efficaces (et eux même résilientes !), il faut s'assurer qu'elles puissent résister non seulement à des intempéries déjà connues mais aussi des situations plus sévères, en cela des travaux sur l'évolution climatique doivent être mis en avant et compris par les communautés concernées. En ce sens, la Flandre a bénéficié de travaux entrepris par des chercheurs au sein des universités de Gand. Les pouvoirs publics ont mis en place des mesures de protection côtière plus ou moins drastiques, avec 60 % du littoral, qui bénéficie des structures de protection côtière (épis, digues, brise-lame) et les 40 % restants protégés par des systèmes « plus souples » et dynamiques (augmentation de la plage sèche, plantations de broussailles, de roseaux des sables, clôtures de sable...). Surtout, des outils d'aménagement du territoire sont développés, face à des densités très fortes et même supérieures à celles de la Wallonie. En France l'État mise aussi sur le renforcement des infrastructures et surtout tente d'interdire la construction dans les zones à risque. Après la tempête Xynthia (2010), des mesures sont prises visant l'augmentation de la résilience des communautés côtières, à travers les infrastructures (Plan national de submersions rapides PSR), Quarante actions sont réalisées en adaptant le bâti existant et la maîtrise de l'urbanisation...) : 1200 km de renforcement de digues et 500M€ d'aide de l'État (source ?).

35 Localisation de nouveaux développements « urbains » : Simplement utiliser le renforcement de cette infrastructure protectrice n'est pas toujours approprié, particulièrement quand le développement de la ville/communauté a été fait très proche des rives. Dans ce cas, il serait important de voir comment par exemple les bâtiments (résidences, commerces ...) pourraient être relocalisés, même si cela implique des indemnités. Ceci n'est pas facile, mais il semble tout de même pertinent d'étudier les possibilités. En France, de nombreuses constructions ont été réalisées malgré les risques connus par les populations, nous pouvons dès lors nous interroger sur la part de responsabilité de ces dites populations, et dans ce cas, quelle résilience à mettre en place face à de tels comportements qui continuent à exister dans le sud-est comme le sud-ouest français.

36 Renforcement de la solidarité communautaire : Ceci pourrait répondre aux situations où certains segments de la population et activités ne sont pas touchés directement par les intempéries climatiques, p. ex. des zones agricoles à l'intérieur des terres. Renforcer la solidarité implique la nécessité de faire comprendre aux populations qui ne sont pas directement touchées qu'ils bénéficient quand même des activités et résidences au bord de la mer en termes de contributions de ces dernières aux revenus de la municipalité et aux services (privés et publics) qui sont en place afin de répondre aux besoins de tous les citoyens.

37 Communication efficace de la problématique aux citoyens et acteurs locaux, régionaux et de l'État : Une communication efficace bien orientée vers les différents segments de la population et des activités est nécessaire non seulement pour construire une meilleure solidarité communautaire mais également pour impliquer les autres acteurs collectifs, p. ex. les agences de l'État et les organismes de gestion de bassin versant, pour appuyer les actions entreprises par la communauté/municipalité. Des exemples de différentes actions sont nombreux depuis le début du 21^{ème} siècle. Pour le Québec, nous pouvons citer la publication d'Aubé et al. (2013) qui traite la gestion des risques côtiers, pour le Nouveau Brunswick la politique de protection des zones côtières (Nouveau-Brunswick, 2002) et les plans

d'adaptation des municipalités côtières (Nouveau-Brunswick, 2014), et pour le Royaume-Uni les actions poursuivies dans les communautés côtières (Coastal Communities Alliance, 2014).

Les éléments positifs et les défis des actions par rapport aux CVC et les intempéries climatiques

Les éléments positifs principaux

38 Avant tout, nous notons une appropriation de plus en plus importante du phénomène des CVC et des intempéries climatiques associés en tant que phénomène récurrent - il suffit de se pencher sur les nombreux rapports émis par le GIEC. Ceci a récemment été appuyé publiquement par le discours de Barack Obama, président des États-Unis (Brown, 2014). Ce phénomène est vu par un nombre grandissant des citoyens et des acteurs collectifs comme un fait marquant des dernières décennies. Ce qui veut dire que c'est « primordial » par rapport à toutes les autres multiples sources de stress auxquelles doivent faire face les différents acteurs collectifs et les citoyens dans différentes communautés, notamment les communautés côtières dans le contexte de cet article.

39 Outre cette appropriation, nous assistons également à une intégration de la problématique des CVC et des intempéries climatiques dans le quotidien des communautés côtières ainsi que des efforts pour construire la résilience et la solidarité communautaire face à ce phénomène. D'excellents exemples proviennent du projet de recherche-action dirigé par Steve Plante à UQAR (Université du Québec à Rimouski) (ARUC, 2014). Enfin, il y a de plus en plus d'efforts pour mobiliser et communiquer avec tous les différents segments légitimes dans une communauté côtière et sur son territoire, même si certains segments ne sont pas eux-mêmes touchés par ce phénomène.

40 Pour l'Europe occidentale, il est intéressant de souligner les efforts considérables réalisés depuis ces deux dernières années en matière de résilience mais aussi de la problématique des CVC. L'Europe a lancé deux nouveaux projets de recherche dans le cadre du 7^{ème} Programme cadre pour la recherche (FP7) : *Preparing for Extreme And Rare events in coastal Regions* (PEARL) et [Resilience-Increasing Strategies for Coasts – toolKIT \(RISC-KIT\)](#) 2014-2016. Ce qui permettra de développer des stratégies de gestion des risques, appuyées par la mise en place d'instruments face aux phénomènes extrêmes. L'objectif final étant d'accroître la résilience des communautés côtières. C'est une première au sein des États membres. Notons que le concept reste encore discuté au niveau de la Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des catastrophes (UNISDR, 2004). Ces projets s'étalent sur 4 ans, ils ont été mis en place par 24 partenaires sous la direction de l'institut UNESCO-IHE et par l'entremise de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). S'appuyant sur 7 études de cas en Europe et 5 en dehors, afin de réduire les risques globaux et tous ceux qui en découlent et surtout de renforcer la gouvernance en matière de risques mettant au centre les différents acteurs. Se crée ainsi une nouvelle dynamique au niveau de la gestion des risques et de l'implication de l'Europe pour une « meilleure résilience » communautaire des États membres. Ce qui de fait converge avec les actions menées au Canada.

41Un deuxième projet a été mis en place, STAR-FLOOD (2012-2016), toujours dans le 7^{ème} Programme cadre de l'Union européenne. Ce projet vise à renforcer et redessiner les pratiques et directives européennes de gestion du risque d'inondations en se référant à des études de cas au sein de l'Europe, afin d'apporter une meilleure gouvernance du risque des inondations en Europe, et d'aider les Gouvernements nationaux et locaux dans leurs actions. Ce qui reste pertinent dans ces projets est la prise en compte des « communautés » et leur implication dans la recherche de solutions pérennes et réalisables, et ce au sein des pays de l'UE.

Les défis principaux

42Il n'est pas toujours évident de savoir communiquer avec tous les différents segments d'intérêt présents dans une communauté quand certains acteurs collectifs et citoyens ne perçoivent pas qu'ils sont touchés ou concernés. Les impliquer pour qu'ils s'approprient la nécessité de participer aux efforts pour construire une communauté plus solidaire et augmenter la résilience demande une patience qui échappe à beaucoup d'acteurs collectifs et citoyens, c'est donc une piste de recherche à réellement explorer et développer.

43Il faut reconnaître aussi que les rôles des gouvernements séniors (p. ex. au Canada les gouvernements provinciaux ayant des zones côtières sur leurs territoires et le gouvernement fédéral) quand certaines actions dans le passé par ces gouvernements ont contribué à la vulnérabilité des communautés, des villes et des métropoles côtières face aux CVC et aux intempéries climatiques. Quand il s'agit des métropoles ou des grands centres urbains, de nombreuses actions gouvernementales ont eu l'effet direct ou indirect de renforcer la concentration des populations et des activités dans plusieurs de ces centres urbains par l'entreprise des actions qui ont également contribué à l'exode rural ailleurs. Ceci a donc augmenté la sensibilité de ces centres et un plus grand nombre de citoyens et d'activités aux CVC et aux intempéries climatiques sur les zones côtières.

44En France tout comme en Belgique, on se heurte bien souvent aux intérêts parfois divergents des instances politiques. En Belgique, le problème réside dans la multiplication des acteurs gouvernementaux. En effet, la Belgique est constituée de trois régions (wallonne, flamande et bruxelloise) et chacune d'entre elles fonctionne indépendamment des autres. Et le manque de concertation entre régions est mis en exergue dans la mise en place de politique « communautaire » plus résiliente. En France, la concentration des pouvoirs aux mains de l'État entre souvent en conflit avec les instances communales, qui bien qu'elles tentent de réaliser des actions plus « durables » se voient fragilisées par le manque de moyens financiers.

45Un défi important est comment intégrer les connaissances locales pertinentes dans le processus de planification stratégique et aussi dans les interventions des gouvernements séniors ? En termes de processus de planification stratégique, ceci nécessite une compréhension de l'importance des connaissances des citoyens ... leur savoir et expériences au niveau de la localité ... et puis de bien comprendre comment communiquer de façon efficace avec ces différents segments et de les mobiliser pour participer à ces processus. C'est ce qui définit la planification stratégique du développement pour et par la communauté ! Cela demande un esprit ouvert, une volonté d'écoute, et la reconnaissance que de nombreux citoyens aient autant de capacité et de créativité pour réfléchir et à s'engager dans ces processus, même pour assumer des responsabilités de gestion. La même chose peut être relevée en ce qui concerne les initiatives et processus initiés par les gouvernements seniors. En effet, tout ne nécessite pas d'être assumé par les gouvernements (municipaux, régionaux,

provinciaux ou fédéral), qui ne disposent pas d'une recette toute faite pour remédier aux problèmes qui peuvent s'avérer.

Conclusion

46 Les communautés côtières sont vulnérables aux CVC de par leur *exposition* à ce phénomène, particulièrement les intempéries climatiques souvent associés à des raz de marée. Les plus grands centres urbains côtiers sont également vulnérables de par leur *sensitivité* face aux mêmes phénomènes dus à la concentration des populations, des activités économiques et des infrastructures urbaines très coûteuses. Si on ajoute à ceci la composante de vulnérabilité qui est la *capacité d'adaptation* à ce phénomène récurrent, il n'y a aucune catégorie de communauté/municipalité côtière qui soit automatiquement dotée d'un niveau élevé de capacité d'adaptation.

47 Cette capacité concerne un grand nombre de composantes. Voici les exemples que nous avons traités dans cet article :

- la capacité d'intégrer les citoyens dans un processus de réflexion et de planification du développement sur le long terme qui intègre les phénomènes de CVC et des intempéries climatiques en tant qu'orientation stratégique (ou axe de développement), ce qui implique la mobilisation et la participation des citoyens. Cette réflexion est continu dans toutes les orientations stratégiques et en tout temps un groupe de travail peut tenir compte des nouveaux développements afin de modifier les actions et initiatives. Des citoyens peuvent participer à la conception des plans d'action dans le contexte d'une telle orientation stratégique, dans le groupe de travail mis en place pour ce genre d'orientation stratégique et dans la gestion de ses différentes initiatives – il n'est pas du tout essentiel que ces groupes de travail soient gérés ni par des élus ni par des professionnels et il est très commun que ces groupes de travail et les initiatives dans tout type d'orientation stratégique soient gérés par un citoyen (p. ex. Bryant, 2010), peu importe la nature de la communauté (côtière, dans les terres, villes avec une concentration d'activités industrielles et de services ...) ;
- cette intégration des citoyens implique en même temps que la capacité d'adaptation des citoyens concernés, des élus et les représentants d'autres acteurs collectifs sera rehaussée en même temps ;
- la capacité de bien comprendre ce qui représente des infrastructures protectrices appropriées et pour quel niveau réaliste des phénomènes de CVC et des intempéries climatiques il faut les planifier – ceci est essentiel si un des objectifs est de bien gérer les risques associés aux CVC et les intempéries climatiques ;
- la capacité d'évaluer quand certaines activités ont besoin d'être délocalisées dans la communauté et même à l'extérieur de la communauté, et si différentes formes de compensation sont pertinentes et comment les mettre en place (quels partenaires, quelles ressources ...) ;
- la capacité de mettre en place un système de communication efficace qui tient compte des spécificités de chaque communauté et les différents segments d'intérêt légitime présents.

48 Dans cet ensemble de processus, il est tout à fait possible qu'on puisse faire appel à des chercheurs qui utilisent une approche de recherche action (Bryant, 2014), dans laquelle ils adoptent des rôles d'accompagnateur, informateur, conseiller et facilitateur. Dans cette

approche, les chercheurs peuvent aider les acteurs et citoyens locaux à évaluer la vulnérabilité et le niveau de capacité adaptative au départ. Avant tout, rehausser la résilience et les différents types de capacité d'adaptation aux CVC et aux intempéries climatiques demandent de la patience et de la compréhension de tous !

Biographie des auteurs

49Christopher Bryant a enseigné à l'University of Waterloo (1970-1990) et l'Université de Montréal (1990-2014). Ses domaines de recherches sont l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques, l'agriculture périurbaine, le développement rural, le développement communautaire et le développement durable.

50Antonia-Djémila Bousbaine a enseigné l'histoire-géographie en France (1994-2004) en Lycée professionnel, en Espagne (2005-2008), enseigne depuis 2008 la Géographie au Degré Supérieur dans l'Enseignement Officiel FWB (Belgique). Ses domaines de recherches sont l'évolution de l'agriculture périurbaine au sein des territoires, particulièrement dans le Hainaut belge (région de Charleroi), les changements climatiques, le renouvellement des liens entre la ville et son agriculture et les nouvelles formes d'agriculture face aux mesures agro-environnementales.

[Haut de page](#)

Bibliographie

Des DOI (Digital Object Identifier) sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions abonnées à l'un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Allégre, C. et D. de Montvalon, 2010, *L'imposture climatique ou la fausse écologie*. Paris : Éditions Plon.

Alliance Recherche Université-Communautés (ARUC), 2014, *Défis des communautés côtières*. Rimouski, Québec, Université du Québec à Rimouski UQAR, [En ligne] URL : <http://www.defidescommunautescotieres.org/>. Consulté le 23 août 2014.

Aubé, I.S., R. Cloutier et S. Plante, 2013, *Les risques côtiers et leur gestion : Perceptions des communautés et des intervenants*. Baie-Comeau, Québec : Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, p. 24.

BBC, 2013, Tidal surge hits east UK coastal towns after storm. London, R-U : BBC News, le 6 décembre 2013, [En ligne] URL : <http://www.bbc.com/news/uk-25253080>. Consulté le 23 août 2014.

Bilek, A, D. Carassus et D. Gardey, Med3, Tunis, 2010, La gestion démocratique des politiques de développement durable : une analyse comparative à l'échelle internationale dans le cas de la gestion des déchets, 23 p.

Boughriet, R., 2011, Les inondations restent le principal risque naturel en France, *Actu Environnement*, [En ligne] URL : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/inondations-risque-principal-france-ubyrisk-consultants-12479.php4>

Brown, N., 2014, Obama slams climate change deniers during commencement speech : Clean Technica et Sustainable Media Enterprises, inc., le 20 juin, 2014, [En ligne] URL : <http://cleantechnica.com/2014/06/20/obama-slams-climate-change-deniers-commencement-speech/>, Consulté le 23 août 2014.

Bryant, C.R., 2014, Challenges for research and practice in the 21st century for the sustainability of rural systems. *dans* : Kim, D.-C. (dir.), *Proceedings of the Nagoya Colloquium of the IGU Commission on the Sustainability of Rural Systems*, Nagoya, Japon, pp. 1-11.

Bryant, C.R., 2010, Co-constructing rural communities in the 21st century : challenges for central government and the research community in working effectively with local and regional actors. *dans* : G. Halseth, S. Markey et D. Bruce (dir.), *The Next Rural Economies : Constructing Rural Place in Global Economies*, Cambridge, MA : CAB International, pp. 142-154.

Bryant, C.R., 2009, *Des pistes de solution pour construire un avenir plus durable pour les territoires ruraux du Québec*, Une présentation invitée à la Rencontre des organisations nationales, Solidarité Rurale du Québec, Mont-Sainte-Anne, *L'Occupation des territoires : un enjeu de société*, le 3 juin 2009. (Un résumé de cette présentation a été publié dans le Rapport de la Rencontre par Solidarité Rurale du Québec (pp. 11-13), et elle est disponible dans son entièreté dans le DVD qui accompagne le Rapport).

Bryant, C.R., 1999, Community-based strategic planning, mobilisation and action at the edge of the urban field : the case of Haliburton County, *dans* : I. Bowler, I., C.R. Bryant. and A. Firmino, A. (dir.), *Progress in Research on Sustainable Rural Systems*, Lisbonne, Portugal : Universidade Nova de Lisboa, Centro de Estudos de Geografia e Planeamento Regional, Série Estudos, No. 2, pp. 211-222.

Bryant, C.R., 1997, Rural community development through effective community leadership and participation, *dans* : K.B. Beesley (dir.), *Rural Research in the Humanities and Social Sciences IV*, Truro, Nova Scotia, pp. 1-13

Bryant, C.R., 1995a, Strategic management and planning for local and community economic development : I The community. *Sustainable Community Analysis Workbook 3*, St. Eugène, Ontario : Econotrends Ltd., 56 p.

Bryant, C.R., 1995b, Mobilizing and planning the community's strategic orientations : Basic tips. *Sustainable Community Analysis Workbook 4*, St. Eugène, Ontario : Econotrends Ltd, 52 p.

Bryant, C.R., 1994, Working together through community participation, cooperation and partnerships. *Sustainable Community Analysis Workbook 1*, St. Eugène, Ontario : Econotrends Ltd, 45 p.

Bryant, C.R., 1991, *La planification du développement et l'élaboration des schémas d'aménagement des MRC au Québec*, 32pp. Soumis au ministère des Affaires municipales du Québec, mai, 1991. Bryant, C. R. et D. Bruce. 2010. Rural economic development : critical reflections on the record and potential directions. In : D. Douglas (dir.), *Rural Planning and Development in Canada in the 21st Century : Challenges and Opportunities in the Context of Globalization*, chapitre 2, pp. 53-84. Toronto : Nelson Education.

Bryant, C.R. et S. Desroches, 2008, Gouvernance et participation citoyenne dans la planification du développement territorial : quelle place pour l'eau ? In : C. Choquette et A. Letourneau (dir.), *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*, pp. 245-260. Québec : Éditions Multimondes.

Bryant, C.R. et M. Doucet, 1999, *Les quatre temps du projet*. Nicolet, Québec : Solidarité Rurale du Québec, Série Action, 12pp.

Bryant, C.R., M. Doyon, S. Frej. D. Granjon et C. Clément, 2004, The integration of environment into sustainable development practice and discourse through citizen participation and the mobilisation of local knowledge, dans : A. de Souza Mello Bicalho et S. Hoefle (dir.), *The Regional Dimension and Contemporary Challenges to Rural Sustainability*, pp. 14-25. Rio de Janeiro, Brésil : Laget, Universidade Federal do Rio de Janeiro.

Bundale, B, 2014, Special Report : Climate in crisis ; Municipalities prepare for sea change ; Massive storms, rising mercury need urgent response, experts say. Halifax, Nouvelle Écosse : The Chronicle Herald, le 22 juillet, 2014, p. 1.

Climate Central of Princeton, New Jersey, 2014, *Report : Rising Seas to Bring Historic Floods on Carolina's Coast ; Billions in Property at Stake*. Interactive maps, [En ligne] URL : <http://bit.ly/1rjkMsv>. Consulté le 23 août 2014.

Coastal Communities Alliance, 2014, Coastal Communities Alliance. Lincoln, R-U : Coastal Communities Alliance, [En ligne] URL : <http://www.coastalcommunities.co.uk/>. Consulté le 23 août 2014.

Daily Mail, 2014, Thousands of families are forced to flee as coastal towns across Britain are left underwater by worst tidal surge for 60 years. London : Daily Mail online, le 21 août 2014, [En ligne] URL : <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2519250/Coastal-towns-swamped-Britain-worst-tidal-surge-60-years-sparks-evacuation-thousands.html>. Consulté le 23 août 2014.

Delusca, K., 2010, *La vulnérabilité des exploitations agricoles au Québec face au changement et à la variabilité climatiques*. Montréal, Québec : Thèse de doctorat, Géographie, Université de Montréal.

Domon, G. (dir.), 2009, *Le paysage humanisé au Québec : Nouveau statut, nouveau paradigme*. Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal.

Institut de l'Entrepreneurship du Canada et Bryant, C.R. (Econotrends Ltd) *Collectivités-Options (Community Crossroads)*, 1988, *Le système de planification des communautés économiquement vulnérables*, Rapports et outils produits pour la Fédération canadienne des municipalités et l'Association canadienne des villes mono-industrielles,

GIEC, 2011, Managing the risks of extreme events and disasters to advance climate adaptation, A special Report of Working Group I and Working Group II of the IPCC Drafting. Geneve : OMM / PNUE.

Guelph (University of) and Associates (Team Leader : D.J.A. Douglas), 1992, Community Economic Development and Strategic Planning : A Survey of Community Futures Staff Training Needs. Rapport soumis à Emploi et Immigration Canada, 98 p.

Haliburton County, 2015, Community-Driven Strategic Plan. [En ligne] URL : <https://haliburtoncounty.ca/services/planning-and-gis/strategic-plan>, Consulté le 21 août 2015.

Lunginbuhl, Y., 2012, *La mise en scène du monde : la construction du paysage européen*. Paris : CNRS Éditions.

Nouveau-Brunswick, 2014, Solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique. Fredericton, Nouveau-Brunswick : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements Locaux, [En ligne] URL : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/changements_climatiques/content/adaptation.html. Consulté le 23 août 2014.

Nouveau-Brunswick, 2002, Politique de protection des zones côtières pour le Nouveau-Brunswick. Fredericton, Nouveau-Brunswick : Direction de la planification durable, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, [En ligne] URL : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/PolitiqueProtectionZonesCotieres.pdf>. Consulté le 23 août 2014.

Leiserowitz, A., E. Maibach, C. Roser-Renouf, G. Feinberg et P. Howe, 2013, *Climate change in the American mind : Americans' global warming beliefs and attitudes in April, 2013*.
DOI : [10.2139/ssrn.2298705](https://doi.org/10.2139/ssrn.2298705)

Magnan, A., 2009, Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement Volume 9 Numéro 3, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/9189>; DOI : 10.4000/vertigo.9189

McLeod, J. 2014, Climate change means more storms, more risk of coastal erosion. St. John's, Newfoundland : The Telegram, le 5 juillet, 2014, pp. A1-A2.

Merot P., D. Delahaye et V. Dubreuil, 2013, *Le climat change dans le Grand Ouest : évaluation, impacts, perceptions*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Merot, P., S. Corgne, A. Joannon, H. Quénot, D. Delahaye, P. Desnos, V. Dubreuil, C. Gascuel, J. L. Giteau et J.B. Narcy, 2014, Évaluation, impacts et perceptions du changement climatique dans le Grand Ouest de la France métropolitaine : le projet Climaster. *Cahiers Agricultures*, 23 (2), pp. 96-107.

Van Gameren, V., R. Weikmans et E. Zaccai, 2014, *L'adaptation au changement climatique*. Paris : La Découverte, coll. Repères/Écologie, 123p.

